

# **CONSEIL GENERAL**

---

## **SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL** **DU 21 MARS 2016, 19h30** **SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ**

### **Ordre du jour**

L'ordre du jour proposé par le Bureau est le suivant :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Désignation du chef de groupe UDC
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2015
  - Procès-verbal mot à mot de la séance du 14 décembre 2015
  - Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2015
5. Service postal à Muraz
  - Introduction
  - Position de La Poste
  - Position de la Municipalité
  - Discussions générales / questions
6. Rapports des présidents de commissions
  - Commission Edilité, urbanisme et agglomération
  - Commission Energie, environnement et développement durable
  - Commission Vie en commun, jeunesse et culture
  - Commission de gestion
7. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement
  - Présentation par l'Exécutif
  - Rapport de la Commission Edilité, urbanisme et agglomération
  - Règlement communal – version modifiée selon propositions de la commission.
  - Entrée en matière / Discussion / Vote
8. Motion
  - Adoption du budget : un processus raisonnable
9. Résolution
  - Pour un maintien de nos armoiries communales sur les documents officiels

#### 10. Postulat

- Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
- Pour que les cuisines de la Résidence de la Charmaie apprêtent les repas destinés aux organismes de notre Commune
- Frais de conciergerie
- Pour une forêt rendue aux promeneurs

#### 11. Interpellation

- Cuisine de l'EMS
- Service postal à Muraz : des garanties minimales

#### 12. Informations de l'Exécutif

#### 13. Questions

#### 14. Divers

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU LUNDI 21 MARS 2016**

**1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Il excuse pour le CG MM. Samuel Rouiller, Philippe Moersch, Laurent Corminboeuf, Alain Valvona et Jérôme Vannay.

En l'absence du secrétaire excusé, **M. Bernard Gay**, vice-président du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 40 conseillers généraux. Le quorum est atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7/7 présences.

**M. Bertrand Fontannaz** donne quelques informations :

- M. Raymond Kamerzin a démissionné du CG. Il est remercié pour le travail accompli notamment comme chef de groupe. M. Frédéric Tenthorey le remplace en tant que conseiller général. Le Président profite de ce changement pour rappeler certaines règles de fonctionnement.
- La commission qui doit procéder à la révision de notre Règlement a déjà siégé à 3 reprises.
- La commission Vie en commun, jeunesse et culture, qui doit faire le point sur les écoles et formuler des propositions d'amélioration dans la mesure du possible, s'est vue attribuer son mandat et a également déjà siégé.
- S'agissant de l'assemblée ordinaire du lundi 19 décembre 2016, prévue pour l'analyse du budget 2017, le Bureau va examiner l'opportunité de terminer la séance vers minuit et de continuer automatiquement le lendemain, le 20 décembre 2016, si l'ordre du jour n'est pas épuisé.
- La RTS effectue un reportage sur le système de reconnaissance vocale.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

**3. Désignation du chef de groupe UDC**

**M. Damien Vannay** est désigné chef de groupe UDC.

**M. Stéphane Angst** est nommé remplaçant du chef de groupe.

**4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2015**

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2015

Petit correctif en page 3 concernant la date du budget 2017. Le procès-verbal incorporant cette modification est accepté à l'unanimité.

## 5. Service postal à Muraz

**Introduction** : présentation de la situation par **M. Bertrand Fontannaz**.

**Position de la Poste** : La Poste a décliné l'invitation.

**Position de la Municipalité** : **M. Yannick Buttet** retrace les interventions de la municipalité depuis le début de l'affaire. La municipalité maintient sa position de refus dans ce dossier.

**Discussion générale/questions** : **MM. Côte Vuille, Daniel Schmid, Eric Lattion** posent des questions concernant le fonctionnement du bureau postal de Muraz, les critères de fermetures et les mesures futures.

**M. Yannick Buttet** : trouve que la poste semble surtout chercher des éléments à charge pour fermer l'office postal de Muraz, qu'il n'y a pas de normes et de critères objectifs pour fermer un office. C'est au cas par cas. L'office postal de Collombey n'est pas concerné par une fermeture.

Le CM s'engage à tenir au courant le CG de l'évolution du dossier.

## 6. Rapports des Présidents de commissions

**M. Bertrand Fontannaz** précise que pour l'année 2015 le CG s'est réuni à 4 reprises pour un délibéré de 15h52. Le coût du CG s'élève à Fr. 53'200.-, de la location du matériel à Fr. 540.- et celui du Bureau à Fr. 1'560.-.

Au-delà du travail du secrétaire du CG, 130 heures ont été nécessaires pour rédiger les différents PV par le personnel communal. En outre, il faut tenir compte de la préparation et de la présence du responsable informatique (20 heures).

### Commission Edilité, urbanisme et agglomération

Breve présentation par **M. Alexis Gex-Fabry**.

- La commission n'a pas siégé, mais a reçu des invitations à des séances relatives au projet de l'Agglomération.
- Sur demande, le Bureau va étudier la possibilité de défrayer ces séances d'informations.

### Commission Energie, environnement et développement durable

Breve présentation par **M. Roger Rhyner** qui a remplacé **M. Jean-Pierre Rouiller**.

- La commission n'a pas reçu de mandat pour 2015.
- Elle en a par contre reçu 1 pour 2016.

### Commission Vie en commun, jeunesse et culture

Breve présentation par **M. Joël Mariaux**.

- La commission n'a pas reçu de mandat pour 2015.
- Elle en a par contre reçu 1 pour 2016.

### Commission de gestion

Breve présentation par **M. Alexis Turin**. Il revient sur l'avis de M. Chevrier, remercie la Municipalité pour la bonne collaboration, se réjouit d'une rencontre préalable avec le CM et remercie les membres de la commission.

**M. Bertrand Fontannaz** rappelle l'objectif du rapport des présidents de commissions et précise quelques prérogatives en lien avec sa fonction.

Des questions, remarques et précisions sont émises par **Mme Natercia Knubel, Mme Hohenauer Maryline, M. Côme Vuille et M. Daniel Schmid.**

**M. Alexis Gex-Fabry** donne des précisions sur le fonctionnement de sa commission.

## **7. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement**

- Présentation par l'Exécutif : **M. Jean-Luc Planchamp** présente le projet en redonnant les objectifs qui soutendent la démarche qui se veut évolutive.
- Rapport de la commission Edilité, urbanisme et agglomération : **Mme Maryline Hohenauer**, rapporteur de la commission donne lecture du rapport.
- Entrée en matière : PDC = OUI – UDC = OUI – PLR = NON – AdG = OUI
- Vote sur l'entrée en matière : OUI 31 – NON 7 – Abst. 1.  
L'entrée en matière est acceptée.

Chaque article du règlement est passé en revue un à un. Lorsqu'une discussion est engagée, il est procédé selon le même modus : 1° Parole au Président de la commission, 2° Parole à la municipalité, 3° Parole au CG, 4° Vote

### **Art. 2 :**

Alinéa 1 : Vote : OUI 27 – NON 11 – Abs. 1.

La proposition du CM est acceptée.

Alinéa 3 : compte tenu du retrait de la proposition de la municipalité, celle de la commission est acceptée.

### **Art. 3 :**

Lettre C : compte tenu du retrait de la proposition de la municipalité, celle de la commission est acceptée.

Contre-proposition du PLR = Ajout d'une lettre E concernant les visiteurs à la journée.

Vote : OUI 32 – NON 3 – Abs. 4.

La contre-proposition du PLR est acceptée.

### **Art. 4 :**

Retour au CM en vue d'une 2<sup>ème</sup> lecture

### **Art. 5 :**

Alinéa 1 : compte tenu du retrait de la proposition de la municipalité, celle de la commission est acceptée.

Alinéa 3 : retour au CM en vue d'une 2<sup>ème</sup> lecture

Vote : OUI 29 – NON 7 – Abs. 3

La proposition du CM est acceptée.

#### **Art. 7 :**

Alinéa 3 : Contre-proposition du PLR : La fixation des tarifs de la redevance est de la compétence du Conseil général

Vote : OUI 21 – NON 18 – Abs. 0.

La contre-proposition du PLR est acceptée.

#### **Art. 8 :**

Retour au CM en vue d'une 2<sup>ème</sup> lecture

Alinéa 3 : retrait de la proposition UDC pour autant que l'ensemble de l'art. 8 soit repris en 2<sup>ème</sup> lecture

- Débat final : **Mme Maryline Hohenauer, Mme Véronique Cottet, Mme Nathalie Cretton, M. Stéphane Angst, M. Didier Sallin et M. Alexis Turin** posent des questions, demandent des précisions et font des propositions diverses.
- Vu qu'il n'y a pas de demande, le règlement sera adopté en 2 lectures.
- **M. Côme Vuille**, au nom du PLR, demande au plénum le refus du règlement. Vote final : ACCEPTATION = 23 – REFUS = 8 – Abs. = 8.
- Retour à au CM et le plénum se prononcera lors de la 2<sup>ème</sup> lecture.

### **8. Motion**

#### **Adoption du budget : un processus raisonnable**

- Annonce par le Président
- Développement par le 1<sup>er</sup> signataire **M. Côme Vuille**
- Motion pas combattue par la municipalité
- Motion pas combattue par l'ADG, combattue par le PDC et l'UDC
- Discussion : **MM. Alexis Turin, Didier Sallin et Daniel Schmid** prennent la parole.
- Clôture de la discussion
- Dernière parole au 1<sup>er</sup> signataire et à la municipalité.
- Vote : La motion est refusée par 16 OUI – 21 NON – 2 Abs.

### **9. Résolution**

#### **Pour un maintien de nos armoiries communales sur les documents officiels**

- Développement par le dépositaire **M. Daniel Schmid**
- Discussion générale : La municipalité combat la résolution.
- L'UDC refuse la résolution.
- Vote : la résolution est refusée par 6 OUI – 29 NON – 3 Abs.

### **10. Postulat**

#### **Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire.**

- Annonce par le Président
- Développement par le dépositaire **M. Perret Cédric**
- Pas combattu par la municipalité
- Combattu par l'UDC, **M. Frédéric Tenthorey** explique qu'une interpellation suffit.

- Clôture de la discussion
- Dernière parole au dépositaire et à la municipalité
- Vote : le postulat est accepté par 31 OUI – 6 NON – 6 Abs.

#### **Pour que les cuisines de la Résidence de la Charmaie apprêtent les repas destinés aux organismes de la commune**

- Annonce par le Président
- Développement par la dépositaire **Mme Nathalie Cretton**
- Le postulat est combattu par la municipalité.
- L'UDC combat le postulat et le refuse.
- Discussion : **Mme Natercia Knubel, Mme Maryline Hohenauer, Mme Nathalie Cretton, M. Cédric Perret et M. José Sotillo** posent des questions.
- La municipalité s'engage à apporter les réponses prochainement, un processus étant en cours.
- Clôture de la discussion
- Retrait du postulat par la dépositaire.

#### **Frais de conciergerie**

- Annonce par le Président
- Développement par la dépositaire **Mme Nathalie Cretton**
- Le postulat est combattu par la municipalité : une étude de l'ensemble du processus de conciergerie est en cours.
- L'UDC combat le postulat.
- Discussion : **Mme Nathalie Cretton** demande des compléments d'informations.
- La municipalité s'engage à apporter les réponses prochainement, un processus étant en cours.
- Clôture de la discussion
- Retrait du postulat par la dépositaire.

#### **Pour une forêt rendue aux promeneurs**

- Annonce par le Président
- Développement par le dépositaire **M. Daniel Schmid**
- Le postulat est combattu par la municipalité
- L'UDC combat le postulat.
- Discussion : **Mme Natercia Knubel et Mme Nathalie Cretton** demandent des compléments d'informations.
- Vote le postulat est refusé par 11 OUI – 23 NON – 5 Abs.

### **11. Interpellation**

**Cuisine de l'EMS** : Le dépositaire **M Cédric Perret** se dit satisfait par les réponses déjà apportées sur le sujet par la municipalité. Pas de développement demandé.

**Service postal** : Interpellation retirée par le 1<sup>er</sup> signataire.

### **12. Information de la municipalité**

**M. Yannick Buttet** informe que la commune de Collombey-Muraz compte 8'687 habitants à fin février 2016. Il présente les objectifs de la législature avec une actualisation des objectifs 2016. Le rapport d'activité 2015 sera présenté lors de la session de juin.

**Le trottoir d'Illarsaz** : une information a été faite aux personnes concernées lors d'une séance sur invitation de la municipalité :

- L'état du Valais refuse l'extension du trottoir au-delà de la zone à bâtir

- Pas de trottoir au-delà de la chapelle
- Mise en place de mesures incitatives de sécurité pour les piétons
- Prolongement de la ligne blanche afin d'interdire les dépassements
- Une extension possible de 85mètres pour Fr. 100'000 est refusée par les participants car le coût est disproportionné par rapport au peu d'impact sur la sécurité globale du secteur.
- La municipalité a négocié et obtenu le non déplacement du panneau 50 km/h de sa position actuelle à l'entrée du village zone à bâtir.

**M. Olivier Turin** donne quelques informations :

- L'école des Neyres sera encore opérationnelle pour l'année scolaire 2016/2017.
- La première partie de la réfection de l'école des Perraires est terminée. Les classes vont déménager afin de procéder à la suite des travaux.
- La piscine des Perraires est à nouveau hors service suite à un joint défectueux. La réparation est programmée.
- Un postulat demande l'ouverture de l'UAPE durant l'été. C'est possible à prix coutant et pour autant qu'il y ait suffisamment d'inscription, ce qui n'est pas le cas pour l'été 2016. Pas d'ouverture programmée pour l'été 2016.

**M. Jean-Pierre Veuthey** donne une explication détaillée à l'assemblée sur le règlement communal en zone d'extension des villages.

**Le Conseil Communal** a interpellé le canton sur la sécurité du site Tamoil durant l'arrêt. Le canton donne une réponse positive sur ce sujet. Les investigations sur la pollution du site arrivent à bout touchant. Possibilité d'informations directement sur le site internet du canton.

### 13. Questions

Question de **Mme Natercia Knubel** concernant la sécurité à l'entrée du village de Muraz coté Vionnaz. Réponse de **M. Jean-Luc Planchamp** : une lettre à ce sujet a été envoyée en 2008 déjà, suivie d'une dizaine de courriers depuis. Le canton a effectué des aménagements afin de ralentir la circulation coté Vionnaz et un îlot de sécurité vers la Millière. Action préconisée, actuellement la pose de radar pour le contrôle de la vitesse.

Question de **M. José Sotillo** : actuellement le club de football compte 250 à 260 actifs et les terrains d'entraînements manquent pour accueillir dans de bonnes conditions toutes les équipes. Est-il possible de prévoir une extension des terrains aux Plavaux, idéalement un terrain synthétique ? **M. Yannick Buttet** répond qu'une étude de faisabilité peut être effectuée. Cette étude dépendra en priorité de la volonté des propriétaires de ces terrains. Ensuite une analyse des terrains peut être effectuée en fonction également de la zone dans laquelle ils sont situés. Il est nécessaire qu'une étude préalable soit effectuée par le FC, pour connaître les besoins et pour pouvoir les chiffrer.

Question de **Mme Nathalie Cretton** : est-il possible d'afficher les indicateurs de consommation d'énergie et d'eau des bâtiments communaux ? **Mme Sandra Cottet** pense qu'il est possible de le faire en développant le programme informatique actuel. Elle va se renseigner à ce sujet.

Question de **Mme Nathalie Cretton** : où en est-on dans la procédure de demande de garanties financières avec Tamoil ? Réponse de **M. Yannick Buttet** : la procédure est en cours et risque de durer encore plusieurs mois. En ce qui concerne l'analyse complémentaire de pollution en aval du site, pas d'information officielle. Le canton se dit satisfait des résultats actuels.

Question de **Mme Madeleine Delarze** : la croix extérieure de la chapelle d'Illarsaz a été abimée, où en est-on ? Réponse de **M. Yannick Buttet** : l'objet relève de la compétence de la paroisse ; une enquête est en cours.



#### 14. Divers

**M. Stéphane Angst** précise que les oppositions aux motions et postulats n'étaient pas un geste d'humeur de l'UDC ni une position de refus de blocage, mais que l'ensemble des conseillers généraux UDC pensent que ces sujets auraient pu être traités par le biais d'interpellations.

**M. José Sotillo** fait part d'un agacement personnel sur des attitudes, des prises de positions peu constructives et exprimées en termes généraux qui prennent en otages l'ensemble des conseillers généraux. Il demande que les personnes s'expriment en leur nom et par l'utilisation du « JE ». Il ne se sent absolument pas concerné par des prises de position de conseillers généraux.

**M. Alexis Turin** revient sur l'incident qui a fâché **M. Jean-Luc Planchamp**, Conseiller communal, lors des débats. Il précise qu'il n'avait pas l'intention de blesser, reconnaît l'incident et s'en excuse auprès de **M. Jean-Luc Planchamp**.

La séance se termine à 1h00 le mardi 22 mars 2016.

#### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE VICE-PRESIDENT

Secrétaire ad-hoc

Bernard Gay

